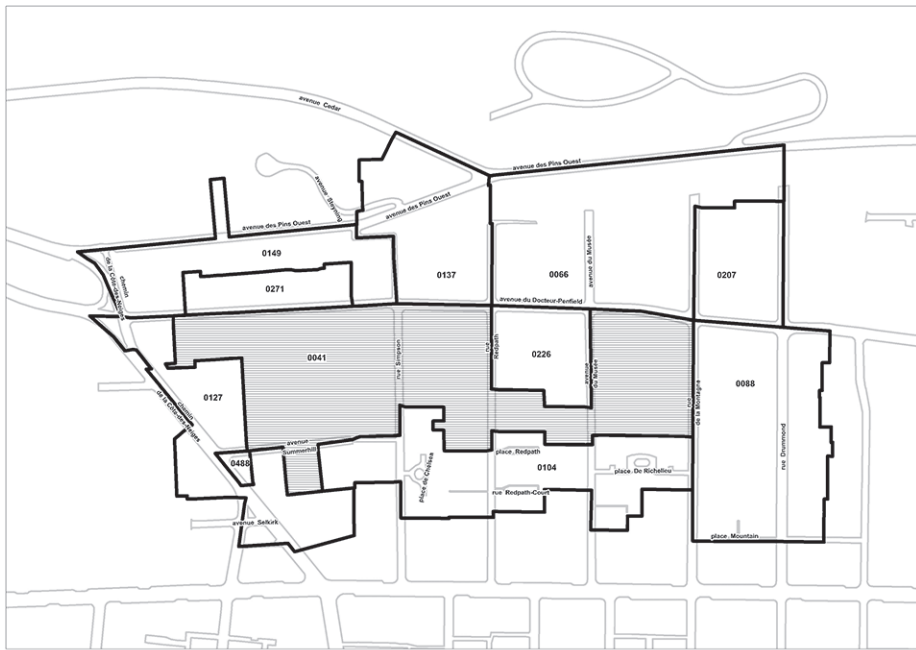


**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 21 novembre 2018, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

- a) Résolution autorisant d'aménager une unité de stationnement supplémentaire dans le stationnement souterrain du bâtiment situé au 1500, avenue du Docteur-Penfield, et ce, en dérogation notamment à l'article 605 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, au nombre maximal d'unités de stationnement autorisé – pp 388 (dossier 1187400012);

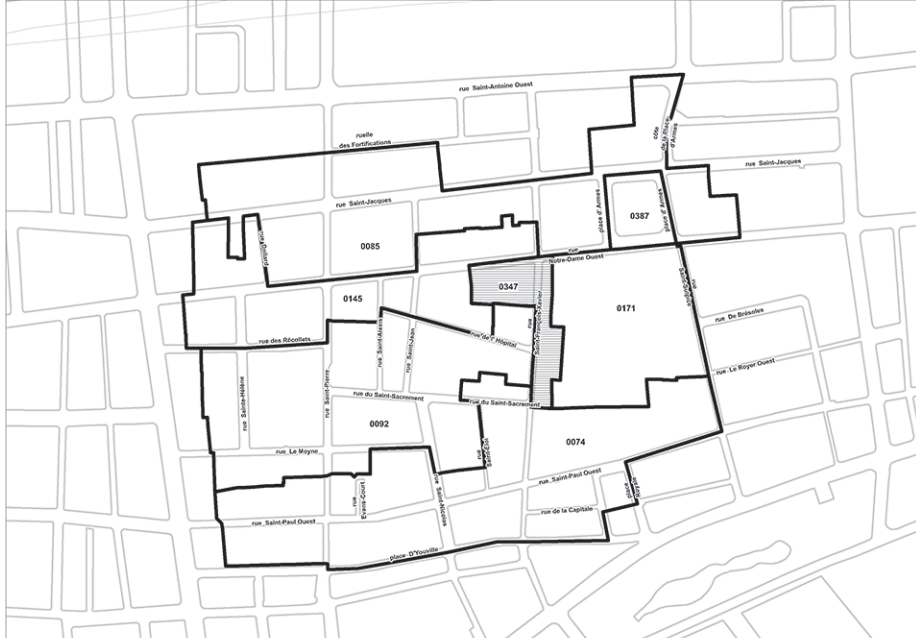
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1187400012 Date: 19 novembre 2018  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

- b) Résolution modifiant la résolution CA07 240034 afin de permettre de construire un agrandissement au toit pour le bâtiment situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, et ce, en dérogation notamment à l'article 10 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à la hauteur maximale en mètre – pp 389 (dossier 1180607010);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1180607010 Date: 19 novembre 2018  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

- 2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 29 novembre 2018, à compter de 17 h 30, à la salle Quartier des Spectacles située au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- 3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
- 4. Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Montréal, le 22 novembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat